



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des infrastructures de transport

Sous-direction des services déconcentrés et du contrôle de gestion

La Défense, le **9 DEC. 2009**

Le Directeur des infrastructures de transport

au

Payeur départemental du Bas-Rhin

Objet : Transfert aux départements des routes nationales (article 18 de la loi 2004-809 du 13 août 2004)

Réf. : Courrier DGFIP du 28 octobre 2009

Affaire suivie par : D. BOUNY

Tél. 01 40 81 88 67 – Fax : 01 40 81 19 92

Dans le cadre de la demande formulée par la Direction Générale des Finances Publiques, je vous prie de trouver ci-joint la valeur des sections routières transférées au département du Bas-Rhin en application des dispositions de l'article 18 de la loi du 13 août 2004.

Ce montant correspond à la valorisation des sections routières transférées, ouvertes à la circulation, à l'exclusion des travaux en cours, qui était prise en compte dans le patrimoine routier de l'Etat juste avant leur transfert. Le processus de valorisation du patrimoine routier de l'Etat s'inscrit dans celui de certification des comptes de l'Etat et a fait l'objet d'un accord de la Cour des comptes sur la méthodologie retenue.

Cette valorisation correspond au coût de reconstruction à neuf déprécié du coût de remise en état de ces sections transférées (chaussées et ouvrages d'art) conformément aux dispositions de la norme comptable n°6 de l'Etat.

Dans le cas où le transfert s'est opéré de façon fractionnée (potentiellement aux 1^{er} janvier des années 2006, 2007 et 2008 selon les termes de la loi), le montant indiqué correspond bien à la somme des valorisations des sections routières transférées au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour le département du Bas-Rhin, la valeur totale des sections routières transférées s'établit à 986 M€.

Assistance aux collectivités territoriales
Service de l'Etat - Département du Bas-Rhin
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Pour le directeur des infrastructures de transport
le directeur adjoint

François CAZOTTES